

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 31 août 2017**

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, pour sa présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillères et Conseillers.

Il y a 17 excusés (Mmes Natacha Bello, Sandra Caruana, Emmanuelle Cosendai, Anik Freuler, Angelita Galvez et Sabine Million-Courvoisier, MM. Nicolas Aeschmann, Michel Bardet, Daniel Calabrese, Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanhal, Samuel Freuler, Michel Girardet, Jean-Marc Guibert, Roger Hemberger, Guillaume Labouchère et David Mayer).

1 arrivera plus tard (M. Larry Sarrasin).

3 absents (Mme Florence Golaz, MM. Yves Froidevaux et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le préavis n° 29 relatif à l'arrêté d'imposition 2018 modifié. Tel est bien le cas.

Le président s'assure également que chaque Conseiller(ère) a bien reçu :

- la liste des membres du Conseil communal à jour. Si une erreur apparaît, le(la) Conseiller(ère) doit s'adresser à la secrétaire du Bureau en fin de séance ou par courrier électronique;
- la composition des Commissions permanentes avant l'annonce de la démission de M. Christian Vernex de la Commission des finances;
- le calendrier des séances jusqu'à fin décembre 2018.

Le président rappelle qu'il tient à ce que les débats restent courtois, honnêtes, objectifs et respectueux des membres qui composent le Conseil communal. Les débats doivent se faire dans un esprit d'écoute et d'échange des idées et des opinions, avec parfois des divergences et des contradictions. Chacun est libre de s'exprimer dans ses convictions et convaincre par ses propres mots, avec un vocabulaire adapté. Cette assemblée n'est pas un ring pour des règlements de compte personnels. Une fois la décision prise par le Conseil communal à la majorité, celle-ci entre en force et il faut l'accepter. Le président se tient par ailleurs à disposition des Conseiller(ère)s à la fin de chaque Conseil pour prolonger les discussions au carnotzet du Bureau. Il se tient également à la disposition des Conseiller(ère)s et de chaque citoyen(ne) de Gland, sans toutefois prendre le rôle et le travail de la Municipalité, en cas de doute sur le fonctionnement général du Conseil communal. A ce sujet, le président organise une séance d'information pour les nouveaux élus, mais également pour tous ceux qui souhaiteraient se rafraîchir pour être plus à l'aise avec le fonctionnement de ce Conseil. Cette séance aura lieu le jeudi 14 septembre 2017, à 18h30, au carnotzet du Bâtiment communal. Un apéritif dînatoire aura lieu lors de cette séance informelle en même temps que les discussions, où il sera abordé différents points et les processus de travail, afin de bien faire la distinction entre un postulat et une motion par exemple.

Par courriel du 8 juillet 2017, M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} membre de la Commission technique chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales", a requis le report du rapport concernant dit objet, pour lequel une décision devait être prise lors de la présente séance. Cette demande a été acceptée par le Bureau par courrier du 25 juillet 2017 et le rapport de la Commission technique pour ladite étude est dès lors attendu pour la prochaine séance du 5 octobre 2017.

Par courriel du 17 août 2017, le Bureau a été informé du report, à la prochaine séance du Conseil communal du 5 octobre 2017, du préavis n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagement et de sécurisations des parkings à vélo des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.

Le Bureau a reçu 1 postulat.

- Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux".

Le président demande à son auteur si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Avec l'arrivée de Mme Florence Golaz et de MM. Yves Froidevaux et Larry Sarrasin, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié, qui est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 23** relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Avenue du Mont-Blanc".
6. **Préavis municipal n° 24** relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 25** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets.
8. **Préavis municipal n° 27** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017.
9. **Préavis municipal n° 28** relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets.
10. **Préavis municipal n° 29** relatif à l'arrêté d'imposition 2018.

Divers

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
 12. Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux".
 13. Divers et propositions individuelles.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017

- La discussion est ouverte.
- M. Christian Vernex : fait remarquer qu'une petite erreur s'est glissée dans le procès-verbal, en page n° 11, dans le paragraphe concernant son intervention. A la 4^{ème} ligne, il s'agit d'*amortissements extraordinaires* et non pas d'*investissements extraordinaires*.
- La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017 tel que modifié.

3. Communications du Bureau

- Le 28 juin 2017 s'est tenue la traditionnelle soirée des Anciens Présidents du Conseil communal.
- Le 3 juillet 2017 a eu lieu la passation du pouvoir entre l'ancien et le nouveau Bureau.
- Le 5 juillet 2017, le Tribunal cantonal a informé le Bureau que, dans le cadre du recours déposé par la société Ronchi Immobilier SA concernant le réaménagement du carrefour avenue du Mont-Blanc/rue de la Combe, dossier qui est lié au nouveau et futur PPA La Combaz, le délai imparti au Département du territoire et l'environnement ainsi qu'aux autres parties pour procéder a été prolongé jusqu'au 31 août 2017. Le président rappelle que le Conseil communal est également attaqué et qu'une délégation de pouvoir a été donnée à la Municipalité. C'est donc l'avocat de la commune qui défend les intérêts du Conseil communal dans cette décision.
- Le 24 juillet 2017, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 1^{er} août, le président a eu l'honneur de participer aux festivités organisées par la Municipalité, qu'il remercie infiniment pour toute l'organisation. La partie récréative s'est déroulée à Grand-Champ, avec un magnifique feu d'artifice. C'était une belle soirée réussie, au vu de la population présente, avec de bons orateurs.
- Par courriel du 14 août 2017, M. Christian Vernex a fait part de sa démission, pour raisons professionnelles, en tant que membre de la Commission des finances, dont il est actuellement le président, avec effet au 1^{er} septembre 2017. Le président le remercie sincèrement pour son engagement et ses 7 ans passés au sein de cette Commission, dont une année en qualité de président.
- Par courriel du 26 août 2017, M. René Barioni a fait part au Bureau de sa démission en tant que membre de la Commission des finances, avec effet au 6 octobre 2017. La nomination d'un membre le remplaçant est prévue à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal du 5 octobre 2017. Le président le remercie pour son engagement sans faille et souvent comme rapporteur dans cette Commission depuis plus de 10 ans.
- Par courriel du 26 août 2017, l'Administration communale a informé le Bureau qu'il n'y aurait pas de votation fédérale le 25 novembre 2017. Comme il n'y aura pas non plus d'objet cantonal ou communal le même jour, le Bureau et les citoyens n'auront pas à se déplacer et seront totalement libres de leur dimanche.
- Le 28 août 2017, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du 5 octobre 2017.
- Par courrier expédié le 29 août 2017 et adressé au Bureau du Conseil, le Centre culturel Musulman de Nyon invite les membres à une rencontre amicale, le lundi 11 septembre 2017 dès 18h30, au Box n° 33 sis au chemin du Vernay 72 à Gland. A cette occasion une

présentation sur l'Association, ses membres, son comité et ses activités actuelles et à venir. Cet échange se déroulera autour d'un verre de l'amitié ainsi que d'un buffet sucré-salé international.

- Le 24 septembre prochain aura lieu la votation fédérale portant sur les trois objets suivants :
 - Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire", qui a été retirée);
 - Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée;
 - Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- Le poste de secrétaire suppléante du Conseil communal est à repourvoir. Le président lance à un appel à toute personne intéressée. Le cas échéant, celle-ci doit s'adresser à la secrétaire du Conseil communal pour avoir davantage d'informations et connaître les conditions d'engagement.
- Le président rappelle les très nombreuses dates des manifestations glandoises durant le mois de septembre 2017, lesquelles sont détaillées sur le site Internet de la commune, à savoir notamment :
 - 2 septembre : portes ouvertes de la Villa Rose,
 - 3 septembre : Fête Multiculturelle,
 - les 8 et 9 septembre : 1^{ère} édition du Ludicofestival, à Montoly,
 - 12 septembre : don du sang,
 - 23 septembre : Fête du Tennis Club, inauguration des nouveaux locaux de la SADEC, inauguration des nouveaux locaux de la SEIC et "Gland ça Marche !",
 - 24 septembre : Fête des récoltes.

Le président invite les Conseiller(ère)s et la population à participer à ces événements.

- Les dictons du jour : "*Brouillard qui remonte en été annonce la pluie*" et "*Il n'y a que deux choses qui servent au bonheur : croire et aimer*". Aujourd'hui est la fête de Saint-Aristide, qui est annoncé comme un philosophe grec du II^{ème} siècle. Il est connu pour sa grande droiture, son honnêteté, sa générosité et sa recherche du bonheur avant le sien.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Départs :

au 23 août 2017 : M. Jolan Badel, apprenti employé de commerce,

au 30 novembre 2017 : Mme Alicia Pélichet, collaboratrice au Contrôle des habitants.

Arrivées :

le 23 août 2017 : Mme Lorena Di Sano, apprentie employée de commerce en 1^{ère} année,

le 1^{er} octobre 2017 : M. Gregory Chappuis, collaborateur au Contrôle des habitants. Ce dernier a terminé son apprentissage d'employé de commerce au sein de la ville de Gland en juillet 2011, puis avait encore travaillé 4 mois au Contrôle des habitants. Il a par la suite œuvré au sein de la commune de Lausanne avant de postuler à nouveau à Gland.

- Déménagement : la semaine prochaine, les Services de la jeunesse et de la culture quitteront leurs locaux de la Grand-Rue 38 pour s'installer dans leurs nouveaux locaux à la rue du Borgeaud.
- Conseil régional : le Conseil intercommunal du Conseil régional aura lieu le 21 septembre 2017. A l'ordre du jour se trouvent les préavis suivants :
 - préavis n° 24-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans,

- préavis DISREN n° 23-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex,
- préavis DISREN n° 22-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 459'337.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland,
- préavis n° 21-2017 relatif à la révision du règlement du Conseil intercommunal.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Cinéma Open Air de Gland : l'année 2017 a été une très belle édition, avec un excellent résultat. En effet, plus de 2'000 spectateurs ont assisté aux projections et les concerts et stands de nourriture avant les séances de cinéma ont reçu bon accueil. L'Administration et les sociétés locales sont remerciées pour leur implication et leur contribution à la réussite de ce bel événement glandois estival.
- Concert des Variations musicales de Tannay à la plage de Gland : malheureusement, en raison d'une météo médiocre, le concert a dû être déplacé à Tannay, sous la tente du festival. La pluie, l'orage et les éclairs ont donné au concert une atmosphère très particulière. Il y a en effet eu comme une symbiose entre les artistes et le public, cela grâce à la qualité des musiciens qui a surpassé cet épisode pour en faire un moment rare.
- Subvention des études musicales : le Conseil communal avait voté un préavis il y a deux ans à ce sujet. La ville de Gland a mis en place des aides individuelles destinées à rendre accessible l'apprentissage de la musique aux enfants et aux jeunes. Elles s'adressent aux Glandois jusqu'à l'âge de 20 ans révolus et, à titre exceptionnel, jusqu'à 25 ans s'ils suivent une formation professionnelle. Seuls les élèves suivant des cours dans les écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique peuvent bénéficier de ce subventionnement. Le formulaire de demande de subvention et le barème se trouvent sur le site Internet de la commune.
- Intermezzo 2017 : il s'agit de la petite édition d'une journée de "La Côte Flûte Festival". Il aura lieu le 7 octobre 2017 à Grand-Champ, pour une journée avec la possibilité d'écouter des concerts, de participer à des masters classe et des conférences. Pour cette édition, le choix de la programmation est tourné vers l'éducation et la jeunesse, à travers la pratique de l'instrument au sein d'un orchestre de flûtes. Pour créer la rencontre entre générations, M. Peter Lukas Graf, patriarche des flûtistes suisses, est l'invité de marque de cette édition.
- Saison culturelle : cette année, la saison culturelle démarrera avec du cinéma. En effet, "Gland'Écran" proposera un programme de 3 films en lien avec l'intégration, à Grand-Champ, soit :
 - mardi 5 septembre 2017 à 14h30, un ciné-sénior en partenariat avec Pro Senectute, "Il a déjà tes yeux", un film touchant suivi d'un goûter,
 - mercredi 6 septembre 2017 à 14h00, un ciné-famille, "Le garçon et le monde",
 - le même soir à 20h00, le film "La couleur de la victoire", en partenariat avec la Fête Multiculturelle, offert à la population grâce au soutien de la ville de Gland et du Bureau de l'intégration.

Le programme complet de la saison sera distribué en tout-ménage prochainement.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Finances : 7 boucllements des crédits de préavis sont annoncés, lesquels concernent tous le Service des infrastructures et environnement et qui se sont dans leur ensemble clôturés avec un solde disponible, donc avec une excellente gestion à ce niveau-là. Il s'agit des préavis suivants :
 - préavis municipal n° 79 de 2015 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "En Vertelin" sur le tronçon compris entre la route de Nyon et la route des Avouillons : crédit accordé de CHF 221'000.-, solde disponible de CHF 35'316.-;

- préavis municipal n° 70 de 2014 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit "La Bergerie" (Route Suisse/Avenue du Mont-Blanc) : crédit accordé de CHF 1'375'000.-, dépenses engagées pour CHF 1'272'434.-, subventions accordées pour CHF 297'024.-, solde disponible de CHF 399'590.-;
 - préavis municipal n° 86 de 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales : crédit accordé de CHF 72'500.-, dépenses engagées pour CHF 45'540.-, subventions accordées pour CHF 6'831.-, solde disponible de CHF 33'791.-;
 - préavis municipal n° 86 de 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac (tronçon : parcelle communale n° 933 – plage communale "La Falaise") – réponse à la motion de M. Wagnière : crédit accordé de CHF de 78'000.-, dépenses engagées pour CHF 75'314.-, solde disponible de CHF 2'686.-;
 - préavis municipal n° 52 de 2008 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur nord de la ville : crédit accordé de CHF 521'000.- dépenses engagées pour CHF 478'507.-, solde disponible de CHF 42'493.-;
 - préavis municipal n° 9 de 2016 relatif à une demande de crédit destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "Les Sâles" : crédit accordé de CHF 60'000.-, dépenses engagées pour CHF 45'729.-, solde disponible de CHF 14'271.-;
 - préavis municipal n° 26 de 2012 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude : crédit accordé de 374'400.- total des dépenses engagées de CHF 396'737.-, subventions accordées pour CHF 54'891.-, solde disponible de CHF 32'554.-.
- **Sports :**
S'agissant du deuxième terrain de football synthétique situé à "En Bord", les travaux ont été adjugés à la société Realsport Group SA. Il est prévu que ce terrain puisse être utilisé par le FC Gland à partir de mars 2018 et le planning devrait être respecté.

Patinoire : cette année, le temps de glace de l'ouverture de la patinoire provisoire sera augmenté. En effet, par rapport aux autres années, elle ouvrira deux semaines avant et finira une semaine plus tard, soit du 3 novembre 2017 au 4 mars 2018. Il s'agit d'un lieu de vie et de rencontre à Gland qui marche bien, où des animations seront proposées, notamment pour l'ouverture du 3 novembre 2017 où la location de patins sera gratuite.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- **Etablissements primaire et secondaire** : 1'215 élèves ont pris le chemin de l'école primaire à la rentrée du 21 août 2017, ce qui représente 21 élèves de plus qu'annoncé en juin. 469 élèves ont pour leur part pris le chemin de l'école secondaire, ainsi qu'une quarantaine d'élèves dans deux classes de raccordement.
- **Place de jeux** :
Préavis municipal n° 16 – Place de l'école de Mauverney : conformément au préavis municipal n° 16, qui avait été accepté par le Conseil communal au printemps 2017, les travaux de réfection de la place de jeux de l'école de Mauverney ont été réalisés, comme cela avait été prévu, et les enfants ont pu utiliser la place dès la rentrée scolaire.

Parc de la Dôle : une structure de jeux au parc de la Dôle est momentanément fermée suite à un dégât qui pourrait mettre en danger les utilisateurs. Une pancarte explicative sera mise en place ainsi qu'une communication dédiée à la population via le site Internet de la ville. Le nécessaire est en cours afin de résoudre le problème dans les meilleurs délais.
- **Etablissement secondaire** : conformément au préavis municipal n° 100, qui avait été accepté par le Conseil communal au mois de juin 2016 sous la précédente législature, l'ensemble de l'établissement secondaire de Grand-Champ a été équipé de tableaux numériques. Les travaux ont été réalisés durant l'été. Une session de formation pour les enseignants a eu lieu la semaine avant la reprise scolaire et chaque professeur a pu s'instruire par rapport à cette nouvelle technologie.

- Devoirs accompagnés : organisés par le Service de la jeunesse de la commune, les devoirs surveillés ont désormais été baptisés "devoirs accompagnés". Ils sont ouverts aux enfants dès la 3P et dureront 1h15, au lieu de 1 heure jusqu'à présent. Les enfants sont pris en charge immédiatement après la période scolaire. Le prix, inchangé, est de CHF 6.- la cession et de CHF 5.50 dès le deuxième enfant.
- Centre aéré d'automne : toujours sous l'égide du Service de la jeunesse, un centre aéré d'automne est organisé du 16 au 20 octobre 2017, dans les locaux de la PauseDéj des Perreretts. Destinés aux enfants de la 1P à la 8P jusqu'à 12 ans, ce centre aéré aura pour thème le développement durable et les 5 sens. Les inscriptions sont en ligne sur le site Internet de la commune et par téléphone auprès de Service de la jeunesse. 25 places sont disponibles.
- "Gland ça Marche !" : le samedi 23 septembre 2017 aura lieu la 3^{ème} édition de "Gland ça Marche !" dans le quartier de Mauverney. Dès 12h00, les stands seront ouverts dans la cour du collège et, dès 13h15, il sera donné le départ du parcours qui emmènera les participants vers les jardins éducatifs, vers l'UICN, vers le stand mobilité à la Place Blanche, vers une démonstration qui sera faite par les pompiers à proximité du bowling, vers une visite de la SEIC, des studios de NRTV et des locaux UAPE et PauseDéj. "Gland ça Marche !" a pour but de faire découvrir les bâtiments, les places et les services de la commune de Gland à la population. C'est également l'occasion d'accueillir officiellement les nouveaux habitants de Gland. Le comité d'organisation serait très heureux de pouvoir compter sur la présence nombreuse des Conseiller(ère)s lors de la partie officielle qui aura lieu à 17h30 ainsi que lors du rallye.
- APE Gland : elle a le grand plaisir d'annoncer la création, durant l'été, de l'Association des parents d'élèves de Gland, qui est rattachée à l'APE Vaud. Un comité de 5 personnes, composé de Mmes Maréchal, Cruchet, Bachelard et Mendiola, ainsi que de M. Biemmi, a été constitué. Une séance d'information destinée à l'ensemble des parents d'élèves est organisée le mercredi 20 septembre à 20h00 à Montoly.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La manifestation qui devait avoir normalement lieu le dimanche 3 septembre 2017 à Vinzel sur la géothermie semi-profonde est annulée et reportée au printemps 2018, cela en raison de délais avec les autorisations cantonales. La date exacte retenue pour cette manifestation sera communiquée ultérieurement.
- La Municipalité a approuvé l'envoi au canton de deux plans partiels d'affectation qui sont modifiés, celui de Cité-Ouest/Les Tuillières et celui de Mauverney, pour une entrée en matière sur les modifications. Les informations à ce sujet seront communiquées au fur et à mesure, via la Commission du plan de zones et les communications municipales.
- S'agissant du chantier du Centre sportif "En Bord", M. le Municipal Gilles Davoine a annoncé que le deuxième terrain de football synthétique sera prêt à temps. Pour sa part, il annonce que les modifications qui ont eu lieu et l'agrandissement de l'enveloppe des vestiaires, y compris la buvette du foot et du tennis, arriveront à terme à la fin du mois de septembre 2017. Certains éléments ont d'ailleurs déjà été utilisés, notamment durant le camp Raiffeisen pour les jeunes, qui a vu 162 jeunes footballeurs prodiges s'affronter. Les installations ont donné satisfaction mais la fin des travaux est attendue avec impatience.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Suite à la remarque faite par Mme Regina Bovet lors de la dernière séance du Conseil communal du 22 juin dernier concernant les chauffeurs de bus qui laissaient tourner le moteur à Riant-Coteau, elle explique que le véhicule hybride a un système économique et écologique. En effet, chaque fois que le véhicule est à l'arrêt, le moteur s'arrête automatiquement. Les jours où il faisait de grosses chaleurs, le véhicule utilisait énormément de batterie pour la climatisation et, par conséquent, une fois arrivé au terminus, le moteur continuait de tourner pour recharger les batteries. Les chauffeurs ont néanmoins été avertis et sont tenus de couper le moteur le plus souvent possible.

- Concernant la problématique des chiens évoquée également lors de la dernière séance du Conseil communal par Mme Marion Wahlen, un article à ce sujet a été publié dans le "Gland-Cité" afin de sensibiliser la population concernant les croquettes de chiens, entre autres dans les cultures. Une révision du Règlement de police est actuellement en cours et des articles plus restrictifs à ce sujet y figureront.
- Un flyer a été déposé sur les tables des Conseiller(ère)s concernant la Fête Multiculturelle, qui se déroulera dans la salle communale le dimanche 3 septembre 2017. Un programme très varié a été préparé pour la population, avec des groupes de divers pays comme par exemple l'Afrique, le Brésil et la Grèce, mais également un groupe folklorique suisse. Les participants pourront déguster des bons plats d'ici et d'ailleurs, tout cela dans une ambiance festive. Pour honorer le travail de la Commission d'intégration, elle espère que les Conseiller(ère)s et la population viendront nombreux.
- La semaine de la mobilité aura lieu du 9 au 23 septembre 2017. Plusieurs actions sont organisées à cette occasion, principalement pour les écoliers, comme par exemple le jardin de la circulation, des cours organisés par "Pro Vélo" pour les jeunes cyclistes et leurs parents, ou encore des contrôles gratuits des cycles au marché.
- Ces derniers temps, des odeurs désagréables venant de la STEP ont été senties. Cela est dû à un problème rencontré avec la carte de communication contenant tous les réglages. Les mesures suivantes ont été prises : redémarrage avec les paramètres d'origine et modification des réglages de la tour de lavage pour abaisser l'ammoniac. L'analyse faite a révélé que les normes sont respectées et qu'il n'y a donc pas de risque sanitaire. Des contrôles réguliers obligatoires sont en outre effectués par le canton. Une séance avec l'APEC ainsi qu'avec les responsables de la STEP a eu lieu le 30 août 2017 pour informer les habitants les plus touchés par ces odeurs des mesures prises. Ils ont ainsi pu être rassurés et informés que les techniciens faisaient tout leur possible pour diminuer encore plus les odeurs.
- Aujourd'hui, l'EVAM a fermé l'abri pour les requérants à Gland.
- Naturalisations du 1^{er} janvier au 29 août 2017 : 63 personnes ont obtenu la nationalité suisse ordinaire et 11 personnes ont obtenu la nationalité suisse facilitée.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication, dans la mesure où l'annonce de la clôture des préavis concernant le Service des infrastructures et environnement a d'ores et déjà été faite par M. le Municipal Gilles Davoine.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Avenue du Mont-Blanc"

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, savoir :
 - qu'une information à la population, entre autres par la diffusion généralisée de tous-ménages, via le site Internet de la ville, d'annonces et voies de presse, ou de tout autre support de communication jugé pertinent, soit mise en œuvre dans les meilleurs délais avant le démarrage des travaux;
 - que les préavis en général, mais plus particulièrement ceux dont la finalité de mise aux normes est imposée par les autorités cantonales ou fédérales, soient présentés au Conseil dans un délai supérieur à une année avant l'échéance,
 puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Christian Vernex, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 6 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Avenue du Mont-Blanc", soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 1'300'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'300'000.-.*

6. Préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuilières

- Mme Christelle Giraud-Nydegger, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Christian Vernex, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la Commission technique, dans son unanimité, vont dans le sens du préavis, contrairement aux conclusions du rapport de la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : remercie les deux Commissions pour le travail effectué. Il y a toutefois un certain nombre de choses qu'il souhaiterait relever. La première chose est que la Commission des finances indique qu'il y a trop de questions qui restent ouvertes, mais, dans son rapport, on ne trouve aucune question restée ouverte puisque les questions qui ont été posées par la Commission des finances ont trouvé des réponses. Alors peut-être n'ont-elles pas satisfait entièrement cette Commission, mais on ne peut pas considérer qu'il n'y a pas de questions qui sont restées ouvertes. Le deuxième point sur lequel il désire s'arrêter, c'est le rapport établi par la Commission de gestion en 2009, qui reconnaît le résumé qui a été fait, presque light, parce que dite Commission avait encensé la Municipalité à cette période. Il cite "*Nous pensons que la Municipalité ne pouvait pas mieux agir, qu'elle a pris les bonnes décisions et a également très bien négocié les indemnités*", lesquelles se montaient sauf erreur à CHF 2'700'000.-, si l'on additionne tous les montants qui ont été versés par les différents prestataires. D'ailleurs, les deux rapports d'expertise qui ont été faits, certes pas sur les fenêtres, reconnaissent à 0 % les deux responsabilités à la commune de Gland. Il comprend, à la lecture de ce préavis, qu'on puisse être de mauvaise humeur. Il en a parlé d'ailleurs le soir-même à Mme la Municipale Christine Girod en disant qu'il ne comprenait pas, que c'est quelque chose d'important, que ce bâtiment est récent, même s'il a 12 ans. Les réponses ont été données, la Municipalité a fait son travail, on ne peut pas dire qu'elle n'a rien fait. Plusieurs actions ont été entreprises et, à son sens, aujourd'hui la Commission des finances ne propose strictement rien, si ce n'est de trouver des réponses à des questions qu'on ne connaît pas, ce qui lui paraît difficile de faire, voire d'avoir à nouveau recours à la voie juridique alors que la date des limites des garanties est passée et que, s'il a bien compris, les avocats de la commune sont clairs, on ne peut pas explorer ce champ-là. A son avis, il n'y a qu'une solution aujourd'hui qui s'impose, une solution qui est d'abord de penser au confort des centaines d'élèves qui sont passés dans ce collège et le confort des centaines d'élèves qui vont passer dans ce collège, et il invite dès lors les Conseiller(ère)s à accepter ce préavis, comme cela est proposé par la Commission technique.

- M. Georges Grandjean : déclare que M. Yves Foidevaux fait allusion au rapport de la Commission de gestion établi en 2009, dont il faisait partie. Il est vrai que la Municipalité avait été encensée pour le travail qu'elle avait fait suite aux ennuis rencontrés pendant la construction du collège. A ce moment-là, bien sûr que la Commission de gestion n'avait pas connaissance des défauts sur les fenêtres qui pouvaient survenir et n'était pas au courant de cela. Pour ce qui est de la Commission des finances sur la dépense qui est demandée actuellement, cette Commission est très mal à l'aise suite à cette demande, avec l'accumulation des problèmes techniques qui ont rapidement commencé, qui se sont ensuite accumulés. La Commission des finances n'arrive pas à admettre qu'aucune responsabilité ne puisse être attribuée aux entreprises qui ont fait le travail. C'est pour cela que dite Commission souhaiterait que la Municipalité remette encore une fois l'ouvrage sur le métier et cherche à trouver une solution qui coûterait moins cher à la commune.
- M. Eric Dällenbach : au niveau de la Commission des finances, dont il fait partie, il tient simplement à faire remarquer aux Conseiller(ère)s que cette dernière a aussi pris connaissance du rapport de la Commission technique. Même si tout à l'air très rose, il relève que la Commission technique parle de frilosité de la part de la Municipalité. En ce qui concerne la Commission des finances, il est absolument clair qu'elle n'est pas opposée à ces travaux, il ne voit pas en vertu de quoi elle le serait, mais elle ne s'est pas penchée sur le bâtiment en lui-même. Les membres de la Commission des finances n'ont pas eu de réponses très claires de la part de la Municipalité. Pourquoi les garanties n'ont-elles pas été bloquées ? Tout le monde dit aujourd'hui que de toute façon, au niveau des garanties, tout est terminé parce qu'on est x années plus tard. Il dirait quand-même que la garantie ne vas pas partir d'aujourd'hui et revenir 5 ans en arrière parce qu'on est trop tard, mais cela part du moment où le défaut est constaté. Il a un petit peu de peine à comprendre pourquoi la Municipalité n'a pas regardé ce problème. Il a été parlé d'un éventuel avis de droit. Personnellement, il en a peut-être lu une centaine, professionnellement. Aujourd'hui, en qualité de débutant au sein de la Commission des finances, il se pose la question de savoir, finalement, si la Commission des finances doit donner des ok partout. Et là, il a un petit peu de peine parce que cette Commission n'a pas toutes les réponses. Et formellement, on serait devant une administration ou devant une banque par exemple, qui doit accorder un crédit, et bien le dossier n'est simplement pas complet. Et quand on parle d'un éventuel avis de droit et qu'on a tout fait, en ce qui le concerne, les paroles, cela ne l'intéresse pas trop. Cela fait partie du dossier, et un dossier doit être étayé. Et d'entendre dire, au sujet de la Commission des finances, "*vous êtes de mauvaise composition*", il n'est pas d'accord avec cela. Objectivement, si la Commission des finances, à ce qu'il a compris, doit regarder formellement l'utilité des dépenses, de savoir si oui ou si non cela peut être fait, il jure que les membres, en leur âme et conscience, ne peuvent pas faire autre chose que dire "*stop, le dossier n'est pas complet, on ne peut pas rendre une position positive par rapport à cela*".
- Le président relève que, durant les discussions, il a plusieurs fois été prononcé les mots "questions ouvertes". En sa qualité de président, il aimerait avoir un exemple de ces questions qui sont dites encore "ouvertes".
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il est vrai que la Municipalité n'est pas partie les yeux fermés dans ce dossier, puisqu'il est ouvert depuis de nombreuses années. Elle sait, depuis de nombreuses années aussi, qu'il existe pas mal de soucis avec la chaleur dans ce collège. Il a interpellé le conseil juridique de la commune encore ce matin au téléphone, pour vraiment être convaincu et pouvoir renseigner la Municipalité. Un avis de sa part a été donné. Un avis de sa part avait également été donné avant la rencontre avec la Commission technique, c'est peut-être pour cela que cette Commission a eu des éléments techniques qui l'ont convaincue. L'avis du conseil juridique est très tranché et assez clair, soit que maintenant, après 12 ans, au fur et à mesure des années qui passent, les délais de garanties malheureusement s'estompent et, comme cela a été relevé par la Commission des finances, ces délais sont de 2 ans pour les défauts de construction de 5 ans pour les défauts cachés et de 10 ans pour les défauts avec volonté de dissimuler le défaut. La Municipalité s'est bien sûr penchée sur les questions juridiques et, d'après son conseil, elle a la certitude qu'actuellement elle ne peut plus rien faire. De là à savoir si à l'époque il y a eu un manquement de la Municipalité pendant les délais de garantie concernant ces problèmes de stores. Il est vrai qu'on a parlé d'un rapport de la Commission de gestion qui encensait la Municipalité, mais c'était sur les problèmes de structures qui sont intervenus avant, et là il y avait une expertise hors procès et

des arrangements qui avaient très bien menés par la Municipalité. Cela a été tout à fait bien relevé dans le rapport de la Commission des finances, c'est pourquoi il ne voit pas vraiment les questions qui sont encore ouvertes. Toujours est-il qu'il y a eu des fenêtres qui se sont fissurées au départ de l'exploitation de ce bâtiment, dont il faut juste rappeler qu'il a été terminé en 2005 et mis en exploitation en 2006. Au départ, il y avait des fissures de fenêtres qui interpellaient beaucoup la Municipalité et aussi le constructeur, et on s'est rendu compte après coup que les fenêtres étaient probablement un peu grandes. Mais le constructeur est arrivé et a modifié ces 5 fenêtres jusqu'à la fin du délai de garantie. Ce n'était pas du tout une question de store, c'était une question de grandeur de fenêtre et de fissures dues probablement, selon le constructeur, à des problèmes de dilatation, mais cela n'a pas été clairement défini dans le délai de garantie. Le constructeur a joué le jeu et a été jusqu'au bout des 5 ans de garantie. Après coup, il est clair qu'il s'est retiré. Il n'y a plus eu de problème avec ces fenêtres qui ont été changées. Le problème des stores est apparu dans la période d'utilisation du bâtiment mais la Municipalité a tellement été relativement loin avec les entreprises pour trouver des solutions, elle a été jusqu'au bout du bout avec son conseil, pour trouver s'il n'y avait pas une possibilité de se retourner pour erreur de conception. Manifestement la réponse est très claire, cela ne vaut de loin pas la peine d'intimer n'importe quelle entreprise de conception, d'ingénierie, de travaux ou même les architectes. C'est pour cela que la Municipalité présente ce préavis en l'état à l'heure actuelle.

- M. Rodolphe Chatagny : explique que la problématique des questions ouvertes de la Commission des finances s'est uniquement posée lors de la réunion avec la Municipalité, où les réponses n'ont pas été données tout de suite, notamment s'agissant du problème de savoir si on était complètement hors délais, il y avait effectivement les 5 ans, mais la Commission des finances n'a pas eu cette réponse. Des demandes ont été faites. L'une des réponses données par la Municipalité était qu'on ne pouvait pas faire de demande de dédommagement car la société avait fait faillite, et non pas parce qu'on était hors délai. C'est là que les membres de dite Commission se sont posés quelques questions pour savoir effectivement si on ne pouvait pas se retourner contre les assureurs. Lorsque les membres ont posé les questions à la Municipalité lors de la réunion de l'époque, les réponses n'étaient pas encore là. C'est pour cela qu'il y avait un certain nombre de points sans réponse au moment de la rédaction du rapport.
- M. Christian Vernex : déclare que, lorsque la Commission des finances s'est réunie, elle ne savait pas que la Municipalité avait déjà regardé avec son service juridique. Lorsque l'on doit faire un rapport et qu'il manque des données, forcément que l'on doit mettre des conclusions négatives. Il laisse les Conseiller(ère)s libres de ce qu'ils(elles) veulent faire.
- M. Yves Froidevaux : explique que ce qu'il voulait dire, c'est qu'on ne pouvait pas faire changer le préavis de la Commission des finances. Il croit que les réponses ont été données, peut-être que la prochaine fois la Commission des finances pourrait réinterpeller la Municipalité si elle a des questions ouvertes pour ainsi les mettre dans son rapport. On peut discuter de savoir ce qu'on aurait dû faire il y a 10 ans, la question se pose peut-être aujourd'hui. Pour sa part, la Commission de gestion pourrait à la limite se poser cette question et aller explorer. Il pense que, aujourd'hui, ce sont les enfants de la commune qui sont concernés par cette décision et qu'il ne faut pas préteriter la qualité du travail des enfants du collège, dans deux années qui sont en plus extrêmement importantes, par une décision de mauvaise humeur du Conseil communal. Et pourquoi pas à la Commission de gestion d'aller poser des questions à la Municipalité si elle souhaite le faire pour présenter un rapport plus tard. Il appelle les Conseiller(ère)s à accepter le préavis.
- M. Christian Vernex : a une dernière précision à ajouter. Lorsque la Commission des finances a posé les questions au Municipal des finances, il a été dit qu'il ne pouvait pas répondre à certaines questions car c'était la période des vacances.
- M. Gilles Davoine : explique que ce qui a été dit jusqu'à maintenant était réel, la Commission des finances a effectivement posé beaucoup de questions techniques, qui n'avaient absolument rien à voir avec son dicastère. Il les a dès lors transmises au Service des infrastructures et environnement ainsi qu'au Service des bâtiments et urbanisme. Les réponses sont revenues et il s'en est fait le porte-parole tant bien que mal. Il est vrai qu'il n'avait immédiatement pas les réponses s'agissant de ce qui s'était passé en 2009 et n'avait pas certaines réponses concernant les garanties. Ces réponses sont arrivées plus tard et ne

sont pas dans le préavis. Il n'est aucunement question de vacances ou de quoi que ce soit. Les communications avec la Commission des finances se font par emails, et cela fonctionne très bien. Les questions viennent et repartent. Pour sa part, aucune question n'est restée ouverte et les vacances n'ont absolument rien à voir là-dedans. Il trouve que cela n'est pas très tolérable. En ce qui le concerne, il répond à ses emails même en vacances. De plus, une présence était toujours assurée au Service des finances.

- Mme Marion Wahlen : regrette également le montant mentionné dans le préavis. Toutefois, aujourd'hui, afin de ne pas retarder les travaux, elle croit que les Conseiller(ère)s n'ont pas trop le choix que d'accepter ce préavis. Les travaux devront être faits pour les enfants. Pour sa part, elle votera oui.
- M. Rasul Mawjee : explique que le collège des Tuillières est là et n'a qu'une douzaine d'années. Il est vrai que depuis le début on a entendu qu'il y a eu pas mal de problèmes. Il croit que la Municipalité s'est beaucoup battue pour corriger les problèmes structurels du bâtiment et d'architecture qu'il y a eu. Un arrangement a été fait. Tous ces gros problèmes ont peut-être caché le problème du vitrage. Il ne veut pas excuser la Municipalité de n'avoir pas tout regardé dans les détails, mais le bâtiment est neuf et il pense qu'il sera utilisé encore de nombreuses années et que cela vaut encore la peine de faire les aménagements nécessaires pour qu'il puisse vivre convenablement. Il propose d'encaisser les défauts qu'il y a et d'aller de l'avant avec la réparation de ces fenêtres.
- M. Patrick Wegmann : explique que, en tant que président de la Commission technique pour le préavis n° 24, il s'agissait d'un débat qui n'était pas facile. Mais M. le Municipal Thierry Genoud était là pour donner des explications et certains compléments d'informations que personne ne connaissait. Les informations avec la Commission des finances ne peuvent pas toutes être partagées. On est dans des débats et, au jour d'aujourd'hui, le parti UDC était contre ce préavis mais, après toutes les discussions qui ont été faites, il est d'avis ce soir de voter pour son acceptation.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 41 oui, 12 avis contraires, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 811'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 811'000.-.*

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets

- La séance est fixée au mardi 5 septembre 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Michel Girardet, PLR
Membres : Mme Anik Freuler, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,
+ la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.

- M. René Barioni : veut juste soulever un point par rapport à ce préavis. Le projet prévoit notamment un élargissement de la bande roulante, la faisant passer de 2,8 mètres actuellement à 4 mètres. Or ce chemin est souvent emprunté par des promeneurs, notamment parce qu'il est bordé d'une bande en terre battue qui limite le trafic. Ce qui l'a surpris dans le projet de la Municipalité, c'est qu'il n'est mentionné aucune mesure pour ralentir le trafic. Le risque, pour les habitants du chemin en tout cas, est élevé que la réfection de ce chemin ne provoque d'une part un report d'une partie du trafic qui traverse actuellement le chemin des Vignes et qui se déverse sur le chemin des Magnenets, et d'autre part décourage les quelques promeneurs qui utilisent volontiers ce chemin. Il invite les deux Commissions à se pencher sur cette question des ralentisseurs.
- M. Olivier Moulin : a une question sur la boucle d'eau sous-pression. Il est convaincu que c'est quelque chose qui est très utile, mais n'en voit pas bien, dans le préavis, le rapport ou l'utilité. Il n'est pas mentionné non plus les coûts que cette boucle d'eau sous-pression engendrerait. Il demande aux Commissions d'examiner ce point.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets

- La séance est fixée au lundi 4 septembre 2017 à 20h00, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Evan Lock, GdG – M. Olivier Moulin, GdG – M. Daniel Richard, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – Mme Sabine Million Courvoisier, PLR – M. Adrian Hochreutener, PLR – Mme Anita Waeber, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Evan Lock : a une question concernant le bloc D, qui apparemment a été construit en 1974. Il n'y a pas de référence à des rénovations de la piscine par exemple et il voulait savoir s'il était prévu d'en faire, parce qu'il pense qu'au bout d'un peu plus de 40 ans il y aurait lieu de faire quelque chose.
- M. Georges Grandjean : explique qu'il n'était pas présent lors de la séance de préparation de groupe qui a eu lieu ce lundi, et qu'il va donc émettre un avis tout personnel. Il est un peu surpris de la façon dont a été présentée la demande de crédits, car il lui semble que dans cette demande il y a plusieurs projets, comme la surélévation ou la construction d'une salle supplémentaire ou du préau, etc. Il est surpris que tout l'ensemble des travaux soit repris dans un seul montant.
- M. Olivier Moulin : a noté deux questions qu'il trouvait importantes et qui se sont posées durant la séance de préparation de groupe, savoir quels sont aujourd'hui les rapports et les conclusions sur les travaux qui ont déjà été faits avec la phase I des travaux, il pense que cela va être important pour comprendre sur quoi on s'aventure. Il y a aussi la question des panneaux solaires photovoltaïque dont on a assez dit qu'ils n'étaient pas rentables et dont on

peut penser, en lisant le rapport, qu'ils le sont tout à fait. C'est une question qu'il faut également se poser.

- Mme Véronique Vilaine : aimerait juste que la Commission technique se penche sur la salle de gymnastique afin de s'assurer qu'elle soit bien aux normes qui permettent de faire tous les sports, même ceux qui demandent un plafond élevé, ceci pour éviter qu'il y ait dès le départ des restrictions.
- Mme Florence Golaz : trouve qu'il n'y a pas une argumentation très poussée concernant les besoins en nouveaux bâtiments scolaires ou de nouvelles salles de classe. Il serait intéressant d'avoir le nombre des effectifs scolaires, leur évolution et les prévisions démographiques scolaires.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 29 relatif à l'arrêté d'imposition 2018

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- Par courrier du 25 août 2017, la Municipalité a avisé les Conseiller(ère)s d'une modification intervenue en relation avec le présent préavis. En effet, la taxe sur la vente des boissons alcooliques ayant été abrogée, le point 12 de l'art. 1 du projet d'arrêté d'imposition annexé au préavis n'a plus raison d'être. Le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2018 corrigé a été envoyé par mail aux Conseiller(ère)s.
- Il est rappelé que ce préavis prévoit de reconduire le taux d'imposition actuel, sans changement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances

Le président rappelle que, par courriel du 14 août 2017, M. Christian Vernex a fait part de sa démission, pour raisons professionnelles, en tant que membre de la Commission des finances, dont il est actuellement le président, avec effet au 1^{er} septembre 2017.

- Au nom du groupe GdG, M. Evan Lock propose la candidature de M. Samuel Freuler.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Samuel Freuler est élu membre de la Commission des finances.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

12. Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux"

Le président passe la parole à Mme Christelle Giraud-Nydegger pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal décide de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

13. Divers et propositions individuelles

- M. Patrick Vallat : explique que, dans ses anciennes fonctions de député, il a été membre de plusieurs Commissions cantonales, autant consultatives qu'ad hoc. Même s'il n'est plus en fonction au Grand Conseil, il a gardé deux Commissions consultatives cantonales, à savoir la Commission du sport et la Commission d'égalité hommes-femmes. Dans le cadre de cette seconde Commission, composée de 14 membres et dont il est le seul homme, il a lancé une question fondamentale, qui a mis deux ans à être traitée par la Commission, et qui a été acceptée, quasiment à l'unanimité. Cette idée est de lancer une discussion et un débat sur le congé parental. Cette discussion et ce débat auront lieu le 7 novembre 2017, au bâtiment de la Pontaise à Lausanne, en principe dès 17h00, pour ceux que cela intéresserait. Des orateurs seront présents, notamment des entreprises innovantes dans ce domaine-là, lesquelles viennent de Suède, car ici en Suisse on est assez maigrichon dans ce genre de démarche. En effet, les démarches qui ont été faites au niveau du Conseil national n'ont à chaque fois pas abouti. Il n'y a qu'à voir le congé maternité, lequel a mis 42 ans à voir le jour, en tout cas au niveau de son application.
- M. Evan Lock : a une question par rapport à l'agenda qui a été présenté pour le mois de septembre. Le 10 septembre prochain se tiendra la Romande Energie Run, qui passera par Gland, et il n'y a strictement rien à ce sujet dans l'agenda mis en ligne sur le site Internet de la commune. Comme cela aura un certain impact dans le sud de la ville, il aimerait savoir si quelque chose sera mis à ce sujet et quelles en seront les conséquences.
- M. Patrick Vallat : indique que, pour sa part, il participera à cette course. Il s'agit d'une course populaire, donc également pour le plaisir. Il y aura le walking, la marche normale, les courses des 10 et 20 km, avec en effet un départ de Gland. Y a-t-il une participation ou une collaboration de la commune, comment cela se passe-t-il ? La Route Suisse sera partiellement fermée de 09h00 à 15h00 normalement, cela peut donc poser quelques soucis.
- M. Gérald Cretegny : explique qu'il est vrai que la course passe par la commune de Gland, mais la ville n'est pas directement partenaire de cet événement et le service d'ordre n'est pas celui de la commune, mais celui de la course elle-même. M. le président Patrick Vallat a donné les informations les plus importantes, puisque de 09h00 à 15h00 la Route Suisse sera fermée. Il sera toutefois tenu compte des riverains et des personnes qui occupent le Refuge dans la mesure où il y a la possibilité que la circulation soit entrecoupée, au gré des coureurs qui passent. Au moment où il n'y a plus de coureurs et que les organisateurs savent qu'il y a un espace, ils peuvent laisser passer quelques voitures, puis stopper à nouveau le trafic. Cela sera géré ainsi pendant cette course.
- M. Yves Froidevaux : explique qu'il ne pourra malheureusement pas assister à la présentation qui sera faite par le président M. Patrick Vallat pour les nouveaux Conseillers communaux qui souhaitent revoir leur Règlement du Conseil communal. Mais il propose, notamment pour clarifier le rôle du président, que si ce dernier souhaite intervenir, notamment dans le point "Divers", d'appliquer l'art. 30 du Règlement qui stipule que ce dernier doit se faire remplacer à la présidence par l'un des vice-présidents s'il veut s'exprimer comme membre du Conseil. Il pense que cela est également valable pour la rubrique "Divers" et que cela serait peut-être plus simple pour clarifier le rôle dans lequel on intervient dans dite rubrique, savoir soit en qualité de président soit de membre du Conseil.
- M. Patrick Vallat : explique que M. Yves Froidevaux connaît bien le Règlement, mais que l'intérêt de ce point "Divers" est qu'il ne s'agit pas du traitement d'un sujet, d'une motion ou de quoi que ce soit d'autre, mais qu'il s'agit d'une information et qu'il peut parfaitement la donner puisqu'il n'y a pas de débat ni de décision sur ce genre de point. M. Yves Froidevaux a raison, si le président veut effectivement intervenir dans les débats avec décision, il doit descendre de

son estrade et se faire remplacer par la vice-présidente Mme Véronique Villaine. Il le fera très volontiers le cas échéant.

- M. Patrick Wegmann : a une question pour la Municipalité concernant le 1^{er} Août, qui est une festivité que tous ses concitoyennes et concitoyens sont amenés à suivre. Il lui est apparu que cette année, comme d'habitude, il y a toujours une parade qui part de la place de la gare et qui s'arrête devant le bâtiment de l'administration communale. Beaucoup de gens se demandent où se passe la fête : devant le bâtiment de l'administration communale ou à Grand-Champ ? Ceci-dit, tous les invités vont à Grand-Champ mais ne viennent pas forcément devant le bâtiment de l'administration communale. Il aimerait savoir pourquoi le chant du Cantique Suisse se fait à ce dernier endroit alors que toute la population se trouve à Grand-Champ. Il trouve que cela est vraiment dommage, car toute la population pourrait ainsi aussi profiter de la fanfare. C'est une question privée mais également une question posée par beaucoup de gens et qu'il a entendue pendant la fête du 1^{er} Août : pour quelle raison est-on considéré un peu comme des rejetés ?
- M. Gérald Cretegny : explique qu'il faut reprendre l'historique. Il est vrai que, à une époque, la fête du 1^{er} Août avait lieu aux Perrerets. Cela était relativement simple car le contexte des lieux permettait très clairement de diviser la partie officielle de la partie où se lançaient les pétards et ensuite les feux du 1^{er} Août. Pour des raisons de sécurité, le lieu de la fête a obligatoirement dû être déplacé, pour avoir maintenant lieu à Grand-Champ. Cela est également dû aux questions liées aux distances de sécurité nécessaires, lesquelles n'étaient pas respectées aux Perrerets s'agissant du lancement des feux d'artifice. Il a donc fallu trouver une autre solution. La fête s'est dès lors faite à Grand-Champ et, au début, la partie officielle se passait à cet endroit. Il n'a jamais été trouvé une sonorisation qui permettait aux orateurs de couvrir le bruit des pétards. En outre, cela était relativement dangereux. M. François Bonzon, pasteur de l'époque, avait d'ailleurs dit que ce n'était pas possible de faire une partie officielle correcte, où des orateurs doivent pouvoir être entendus, dans un chambrard pareil. Il explique que, quand il est parlé de toute la population et d'être rejeté, il n'est interdit à personne d'assister à la partie officielle, bien au contraire. Il y a toujours pas mal de monde qui suit le cortège, en tout cas depuis le bâtiment de l'administration communale, un peu moins depuis la gare. En faisant la partie officielle devant le bâtiment de l'administration communale, cela permet d'être au calme, d'avoir des discours audibles, ce qui fait que tant pour les orateurs que pour ceux qui veulent écouter les discours, ainsi que pour ceux qui désirent chanter l'hymne national, cela se passe dans une situation qui est relativement profitable et normale, avant de se diriger vers Grand-Champ. Il comprend parfaitement la demande, la Municipalité peut en discuter et vérifier si les conditions se prêteraient pour éventuellement remettre la partie officielle à Grand-Champ. Il est vrai qu'il ne faut pas être borné, les choses peuvent se modifier. Mais pour l'instant, c'est les explications qu'il peut donner quant à la raison pour laquelle il y a ces deux lieux différents.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 5 octobre 2017 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe : - postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux"

Postulat : « aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Aujourd'hui, en Suisse et ailleurs, la mobilité électrique gagne de plus en plus en importance. Les grandes marques automobiles se tournent vers les véhicules électriques et le marché est en pleine expansion. De nombreux cantons et de villes font aujourd'hui la promotion de l'utilisation de véhicules électriques car ceux-ci promettent un véritable tournant en faveur de la qualité de vie. En effet, ils n'émettent aucun gaz d'échappement et sont très peu bruyants. Il est aujourd'hui important de soutenir l'essor de ce type de véhicules, de développer sans attendre la mobilité de demain, et pour ce faire, il est nécessaire de réaliser des infrastructures adaptées.

Labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2013, Gland met déjà en œuvre de nombreux projets afin d'être exemplaire dans les domaines liés à l'énergie. La mobilité étant un élément phare du développement durable, le développement d'un projet visant le secteur des véhicules électriques aurait un avantage certain pour notre commune.

Selon www.chargemap.com, 3 bornes de recharge pour voitures électriques existent à ce jour à Gland. Ces bornes ont été mises en place par des entreprises privées, Swissquote Bank SA et Denner, sur la route Suisse. D'autres bornes ont été installées dans le quartier Eikenott, à usage exclusif de certains habitants qui peuvent les louer.

D'autre part, notre ville possède de nombreux bâtiments publics à toits plats qui pourraient avantageusement accueillir des panneaux solaires qui eux-mêmes pourraient augmenter la quantité d'énergie renouvelable produite par la Commune sur le territoire communal.

Par ce postulat, je voudrais inviter la Municipalité de Gland, à :

- Identifier une entreprise qui conçoit, produit et distribue des systèmes de recharge pour véhicules électriques.
- Compléter l'offre privée et ainsi équiper des places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques sur des emplacements stratégiques du territoire glandois.
- Mettre en place des bornes publiques de recharge qui permettront le branchement de véhicules, mais aussi de scooters et de motos.
- Fournir aux usagers des bornes une énergie électrique certifiée propre, à partir de sources durables.
- Référencer les surfaces de toit exploitables pour y installer des panneaux solaires.
- Etablir un calendrier de principe pour l'équipement des toits plats des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques et/ou

thermiques si leur utilisation se justifie (besoins en eau chaude par exemple), et en tenant compte des contraintes liées à l'esthétique et aux éventuels inconvénients pour le voisinage.

- Adresser au Conseil Communal les détails de la politique de production d'électricité de la ville de Gland.
- D'indiquer quel pourrait être le rôle de la SEIC dans ces démarches.

Je vous remercie des réponses que vous apporterez à ces questions.

Christelle Giraud-Nydegger, GDG
Gland, le 31 août 2017